

focus UNE RETENUE DE 1 % SUR LES CONTRATS INFORMATIQUES

Le Fonds de solidarité numérique veut sa taxe Tobin

■ Il faut lui reconnaître le mérite d'être une initiative concrète dans un univers de bonnes intentions. Le Fonds de solidarité numérique, initiative africaine soutenue par le président du Sénégal, Abdoulaye Wade, et entérinée lors du premier sommet de la société de l'information à Genève en décembre 2003, a présenté ses premières réalisations à Tunis. Sept dispensaires du Burundi et du Burkina Faso ont été équipés en logiciels de télé-médecine et de téléformation les raccordant aux hôpitaux régionaux, nationaux mais également à l'hôpital Georges-Pompidou de Paris et à celui de Stanford. « Il s'agit de permettre à ces dispensaires de suivre le traitement de leurs malades du sida, par exemple, et de recevoir des formations », explique le secrétaire exécutif du fonds, Alain Clerc. Des cafés Internet ont également été déployés afin de « permettre à ces malades d'avoir des petites activités économiques ». Montant de l'investissement : 1,5 million d'euros.

Le fonds a pour objectif d'aider les petits projets d'initiative locale. De fait, ses ressources sont pour le moment limitées. Avec 21 membres fondateurs, composés principalement d'États africains en plus de la France et de la République dominicaine, il n'a levé que 5,5 millions d'euros. Pour l'avenir, le Fonds

mise sur un mécanisme original : prélever 1 % du montant des contrats informatiques. « On veut inciter les collectivités et les entreprises à inclure une clause de solidarité numérique dans le cadre de leurs appels d'offres », explique Alain Clerc.

Trois objectifs. Pour cela, le fonds mise sur l'impulsion des pouvoirs publics. La ville de Genève, membre fondateur, a d'ores et déjà adhéré au principe. Mais, en France, où Lyon fait également partie du fonds, il faut encore modifier la réglementation

des marchés publics afin de rendre la contribution possible. À l'occasion d'une conférence mondiale sur le financement de la solidarité numérique qui se tiendra à Lyon en octobre 2006, le fonds s'est fixé trois objectifs : appeler tous les acteurs à annoncer leur contribution, inciter les États à prendre

l'engagement de modifier la législation si nécessaire et faire adopter l'idée d'une exemption fiscale, afin d'attirer les entreprises. La route est encore longue avant que le mécanisme se mette en route, d'autant que, pour l'instant, aucun autre grand pays industrialisé n'a adhéré au principe. En attendant, il pourrait quand même accueillir un membre de poids : la Chine.

LE FONDS A POUR
OBJECTIF D'AIDER
LES PETITS PROJETS
D'INITIATIVE LOCALE.